



Charte éthique et anti-corrupcion

Janvier 2023

 **convictionsRH**
Le conseil engagé

1. Préambule
2. Notre démarche RSE & nos engagements
3. Les réglementations applicables
4. L'éthique des affaires au quotidien
5. La procédure d'alerte mise en place



UN MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR

Jean-Pierre Beylat

A travers cette charte éthique, ConvictionsRH poursuit deux objectifs :

Tout d'abord, affirmer encore une fois pleinement les **valeurs d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle de notre cabinet**, que nous avons fait nôtres depuis notre lancement et qui nous ont accompagnées tout au long de notre croissance. Nous appliquons une politique de « **tolérance zéro** » envers la corruption et la fraude.

Nous avons toujours exigé de nous même une **conduite rigoureusement éthique**, et continuerons d'appliquer les même standards dans le futur. Et c'est parce que nous croyons en l'avenir et en nos plans de développement que nous faisons le vœu de ne jamais y renoncer, et de toujours **faire preuve de la même intégrité auprès de nos clients et partenaires**.

Par ailleurs, nous souhaitons **fournir à nos collaborateurs un guide les accompagnant** dans les questionnements qui se présentent durant leurs missions quotidiennes. Cette charte a été pensée comme un guide pratique à destination de nos équipes dans leurs activités auprès de nos partenaires.

Chaque collaborateur en prendra connaissance et **s'engagera à la respecter en toute circonstance**, et échanger s'il le désire avec nos référents éthiques, spécialement formés à les accompagner.



PREAMBULE

Pourquoi et pour qui faire une charte éthique ?



Cette charte éthique (la « Charte ») s'inscrit dans le contexte de notre démarche RSE lancée en 2019. Cette démarche est avant tout la recherche d'impact positif auprès de nos collaborateurs et de nos clients et non celle d'une performance avec un optimum à atteindre. Il s'agit d'œuvrer aux progrès social, environnemental, sociétal et de gouvernance, constants.



C'est dans ce cadre que la Charte a été créée avec l'ambition de réaffirmer notre engagement aux valeurs de ConvictionsRH et **permettre à chaque collaborateur** - consultants ou non - dans le cadre de ses fonctions et activités quotidiennes, **d'agir et de prendre des décisions responsables et adopter un comportement éthique en adéquation avec ces valeurs.**

Ethique des affaires

L'éthique est la responsabilité de tous et la Charte doit pouvoir aider chaque collaborateur à **agir avec intégrité et le guider dans ses choix au quotidien.**

PREAMBULE

Pourquoi et pour qui faire une charte éthique ?

Cette charte s'applique en interne comme chez vos clients

Collaborateurs

La Charte **s'applique à tous les collaborateurs, employés et dirigeants.**

L'implication de tous dans le respect de nos valeurs et de nos principes éthiques nous permettra de mieux **réaliser notre mission, de valoriser notre image et asseoir notre réputation.**



ConvictionsRH attend également de ses **partenaires, fournisseurs et prestataires** qu'ils adoptent un comportement éthique conforme à l'esprit de la Charte notamment dans le domaine des **droits de l'homme et des conditions de travail.**

Partenaires

PREAMBULE

Pourquoi et pour qui faire une charte éthique ?

Cette Charte poursuit trois objectifs

1

Engagement à l'intégrité

Chaque collaborateur doit prendre connaissance de la Charte, **s'engager à la respecter dans le cadre de ses activités et se conformer à nos valeurs d'intégrité.**

2

Anticipation des risques

Chacun doit pouvoir **anticiper les risques** liés à son rôle et à ses responsabilités.

3

Remise en question

La Charte doit permettre à chacun de **s'interroger sur l'attitude à adopter dans les situations délicates pouvant être rencontrées dans les relations internes comme externes.**

NOTRE DÉMARCHE RSE & NOS ENGAGEMENTS

Cette Charte s'inscrit dans la continuité de nos valeurs et ambitions stratégiques

Cette Charte s'inscrit dans la continuité de nos valeurs et nos ambitions :



Honnêteté intellectuelle : Notre indépendance fonde notre objectivité et nous pousse à « dire les choses »



Audace créative : Libérés des schémas préétablis, nous inventons des solutions sur-mesure avec nos clients



Intelligence collective : Ensemble, nous formons un collectif créateur de valeur et moteur de transformation



Plaisir partagé : La recherche de la performance et de l'excellence est démultipliée par le plaisir de travailler ensemble

1

Être 1er cabinet de conseil indépendant en RH et Transformation

2

Être influenceur n°1 des pratiques digitales & managériales

3

Être recommandé par 100 % de nos clients

4

Avoir 100% des consultants heureux dans leur développement professionnel

5

Promouvoir l'engagement « 360 » de nos consultants

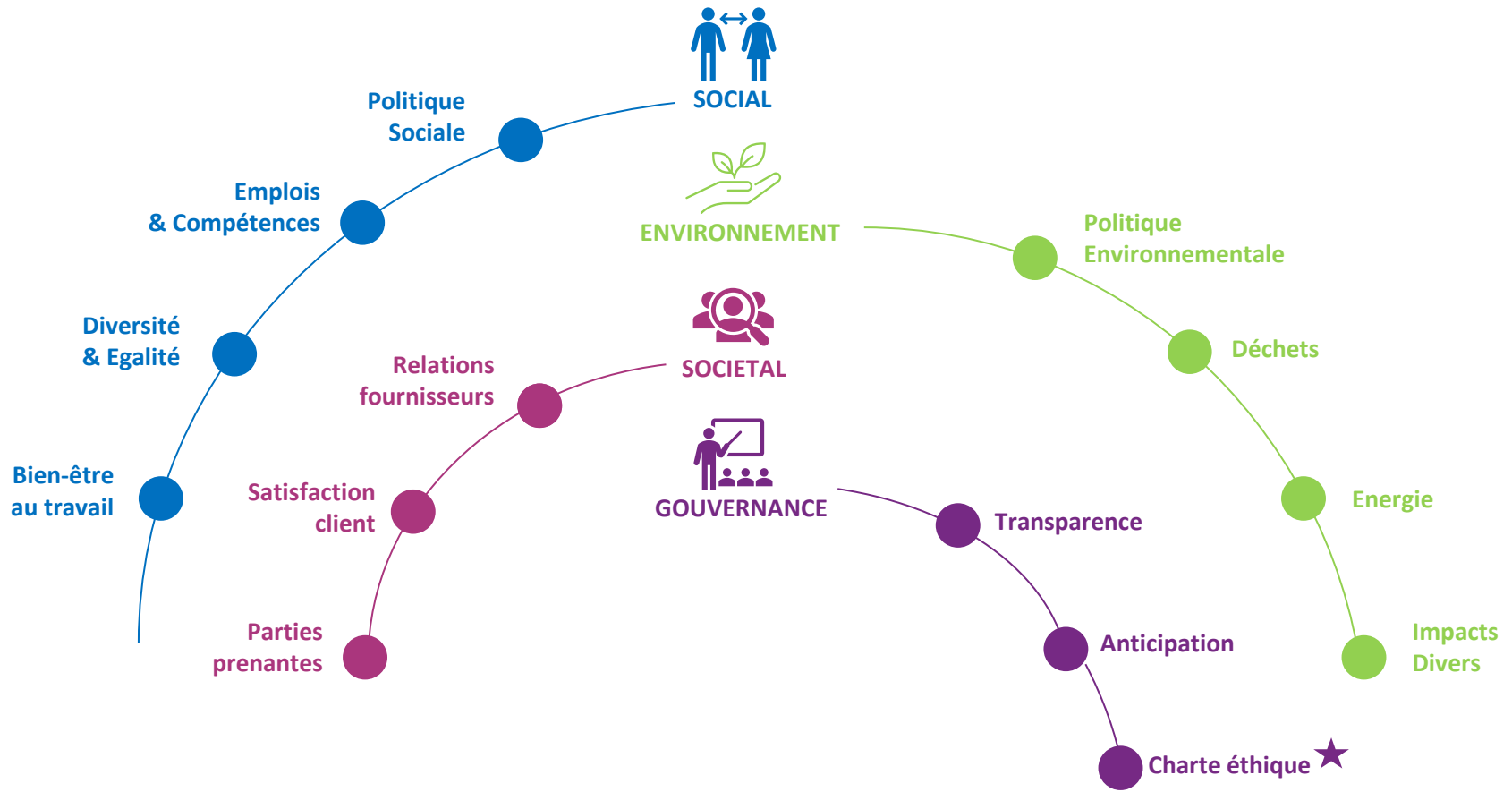
« Notre état d'esprit est fondé sur la recherche de l'excellence, l'importance du collectif et la volonté de porter des idées innovantes. »

Les valeurs et les axes stratégiques de notre cabinet gravitent autour des objectifs RSE. Cette Charte et plus largement notre démarche RSE, font partie intégrante de notre stratégie de développement.

NOTRE DÉMARCHE RSE & NOS ENGAGEMENTS

Les actions mises en place pour améliorer notre démarche RSE

Les actions mises en place et dans lequel s'inscrit cette Charte



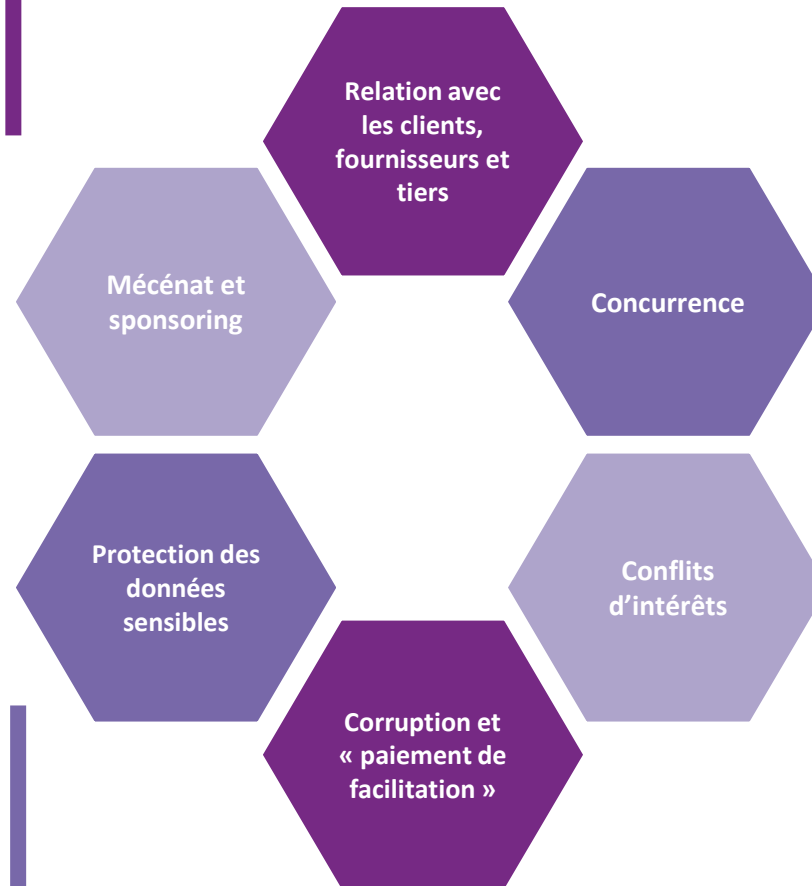
L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES AU QUOTIDIEN

Nos engagements

ConvictionsRH s'engage à pratiquer une politique d'achats responsables, et à **considérer nos interlocuteurs avec la même bienveillance que nous souhaiterions les voir pratiquer envers nous.**

ConvictionsRH s'engage à réaliser des actions de mécénat ou de sponsoring **cohérentes avec sa politique RSE.** Il peut s'agir d'**activités de charité ou de dons ponctuels à des associations à caractère social, sportif, ou environnemental.**

ConvictionsRH s'engage à **respecter la confidentialité des informations reçues en lien avec ses activités** et à sensibiliser ses collaborateurs au respect du RGPD, du droit de la propriété intellectuelle et à la protection du secret des affaires.



ConvictionsRH s'engage à **ne pas prendre part à des ententes anticoncurrentielles avec des entreprises tierces et à s'interdire tout abus de position dominante.**

ConvictionsRH attend de ses collaborateurs qu'ils séparent **de façon stricte leurs intérêts privés et ceux de ConvictionsRH et ses clients/ prospects.**

ConvictionsRH s'engage à **proscrire toutes formes de corruption ou de trafic d'influence dans ses relations avec ses clients et fournisseurs,** que ce soit sous la forme de cadeaux, reçus ou offerts, ou autres paiements de facilitation, dans le but d'influencer une décision commerciale.



ConvictionsRH s'engage à entretenir des relations pleinement éthiques avec ses clients, fournisseurs et autres partenaires. Nous nous engageons notamment à pratiquer une politique d'achats responsables, et à **considérer nos interlocuteurs avec la même bienveillance que nous souhaiterions les voir pratiquer envers nous.**

Nous nous engageons également à fournir **la meilleure qualité de service possible** à nos clients, et à maintenir **la plus grande indépendance d'esprit** lors de nos missions.



En pratique :

- ✓ **Préservez les intérêts de nos clients et de notre cabinet** en dehors de tous les éventuels intérêts personnels qui pourraient exister
- ✓ **Appliquer la même bienveillance avec nos prestataires** qu'avec nos collaborateurs : respectez les principes de déconnexion et d'équilibre de vie
- ✓ **Ne travaillez qu'avec des fournisseurs répondant aux principes éthiques** de notre cabinet. En cas de doute sur les pratiques commerciales ou managériales d'un fournisseur, une réévaluation de la relation devra s'imposer
- ✓ **Aucune exploitation d'une position dominante** envers nos fournisseurs ne doit avoir lieu. Nous nous engageons à traiter avec nos prestataires et fournisseurs dans une relation d'égalité



A méditer :

- ▶ **Profiter de la position de dépendance économique** d'un fournisseur pour lui imposer des prix défavorables ou d'obtenir ou tenter d'obtenir des avantages non justifiés peut s'assimiler au **délit d'abus de dépendance économique** et peut être sanctionné légalement



ConvictionsRH respecte les règles de concurrence nationales et internationales. ConvictionsRH s'engage notamment à **ne pas prendre part à des ententes anticoncurrentielles avec des entreprises tierces et à s'interdire tout abus de position dominante.**

Nous respectons toutes les parties prenantes de notre environnement professionnel, y compris nos concurrents. Nous les traitons comme nous aimerions qu'ils nous traitent.



En pratique :

- ✓ Ne **partagez aucune information confidentielle** avec nos concurrents ou d'autres personnes que le client
- ✓ **Informez rapidement un associé** si nous avons reçu ou utilisé fortuitement des informations confidentielles ou exclusives concernant nos concurrents et dont ils sont les propriétaires légitimes
- ✓ **Abstenez-vous de dénigrer nos concurrents** (y compris faire une fausse déclaration sur leurs offres ou leurs services) auprès de nos clients ou de manière générale, publiquement
- ✓ **N'incitez pas nos clients** à rompre des contrats qu'ils pourraient avoir avec nos concurrents
- ✓ Assurez vous que toute vente **inférieure au taux standard** est **validé par les Associés du cabinet**



A méditer :

- ▶ Constituer un **groupement** avec un concurrent pour répondre à un appel d'offres, et **se coordonner** avec celui-ci pour se partager les prestations et éviter de se faire concurrence, **peut être constitutif d'une entente anti-concurrentielle**



Il est impératif de **séparer de façon stricte vos intérêts privés** (ce qui comprend les intérêts de votre famille ou de vos amis) **et ceux de ConvictionsRH et de ses clients/ prospects**. Toute naissance d'un conflit d'intérêts doit être évitée.

Afin de prévenir les situations de conflit d'intérêts, soyez attentif aux situations dans lesquelles l'impartialité et la neutralité de vos décisions professionnelles pourraient être altérées.



En pratique :

- ✓ Abstenez vous d'être en **relation personnelle** avec un client, un fournisseur ou un concurrent ou de détenir des intérêts significatifs avec ces derniers
- ✓ Assurez vous d'exercer de manière **indépendante** votre activité de consultant
- ✓ Déclarez à votre manager toute situation susceptible d'être perçue comme un conflit d'intérêts dès qu'elle est identifiée
- ✓ Abstenez vous de faire affaire au nom de ConvictionsRH auprès d'un client où se trouve un **membre de votre famille** ou pour lequel un membre de votre famille peut être associé



Kesako :

- ▶ Il existe un conflit d'intérêts lorsque, dans le cadre de son activité professionnelle, **les intérêts personnels du collaborateur sont directement ou indirectement en contradiction ou en concours avec les intérêts de ConvictionsRH ou ses clients** et peuvent, dès lors, influencer la position ou la décision qu'il est amené à prendre ou à ne pas prendre et mettre en cause sa loyauté
- ▶ Si la situation de conflit d'intérêts n'est pas en elle-même réprimée par la loi, elle est susceptible d'entraîner des **faits constitutifs d'infractions pénales** (telles que : prise illégale d'intérêts, favoritisme, corruption, etc.)



ConvictionsRH s'engage à **proscrire toutes formes de corruption et de trafic d'influence dans ses relations avec ses clients et fournisseurs**. Il est à la fois rigoureusement interdit **d'offrir des cadeaux** dans l'espoir de bénéficier d'un accord plus favorable, et **d'accepter des cadeaux** de la part d'un fournisseur ou d'un client souhaitant influencer une décision commerciale, tout comme d'user de son influence afin d'obtenir un avantage ou une décision favorable.

Les cadeaux peuvent prendre diverses formes, telles que : **biens matériels, services, offres promotionnelles, remises sur des produits**, voire même des **invitations à des évènements ou séjours**.



En pratique :

- ✓ Refusez tout cadeau dont la valeur vous semble **excessive**, ou dont vous ne pourriez assumer la réciprocité
- ✓ Refusez tout avantage ou cadeau qui, en raison de sa nature, de sa valeur et/ou de sa fréquence pourrait vous amener face à un **dilemme éthique**
- ✓ Abstenez vous d'**offrir un cadeau** qui pourrait donner l'impression que vous cherchez à **influencer une décision commerciale** ou dont la valeur pourrait paraître excessive
- ✓ Il est fermement **interdit** d'offrir ou d'accepter des **cadeaux constitués d'une somme d'argent, notamment en espèces**
- ✓ Informez votre référent des cadeaux que vous offrez ou recevez



Kesako :

- ▶ Les cadeaux offerts ou reçus de la part de clients, de fournisseurs, de prestataires ou de partenaires ne sont pas, en soi, **répréhensibles**, pour autant :
 - ▶ qu'ils soient de **faible valeur**,
 - ▶ qu'ils soient **non récurrents**,
 - ▶ et qu'ils ne puissent, en aucun cas, influencer ou donner **l'impression d'influencer une décision commerciale**.
- ▶ Fournir à un tiers une **prestation gratuitement ou à un tarif significativement réduit** en échange de la promesse de se **voir attribuer à l'avenir une mission de conseil peut être constitutif d'acte de corruption ou de trafic d'influence**



Zoom quelques définitions :

La corruption

- La corruption active est **le fait d'octroyer ou d'accepter d'octroyer un avantage à une personne afin que celle-ci accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte** de sa fonction en vue de favoriser les intérêts du corrupteur.
- La corruption passive **consiste à accepter ou solliciter un tel avantage.**

Le trafic d'influence

Le trafic d'influence consiste à **demander à une personne, moyennant contrepartie, d'user de son influence réelle ou supposée sur une autre personne afin d'obtenir de celle-ci un avantage ou une décision** (trafic d'influence actif) ou d'accepter d'exercer son influence ou de solliciter une contrepartie pour influencer (trafic d'influence passif).

Tout acte de corruption commis en France comme à l'étranger est strictement interdit. Les fonctions du corrompu peuvent être aussi bien publiques que privées mais leur caractère public va entraîner une peine plus lourde que celle prévue pour la corruption privée.

Le fait d'avoir connaissance de violations actuelles ou possibles et de ne rien faire pour vérifier leur existence, ou le cas échéant les faire cesser, est également punissable.



ConvictionsRH attend de ses collaborateurs qu'ils **assurent la confidentialité des informations relatives à nos activités** (telles que la liste de clients, pratiques commerciales, études, méthodologie de travail etc.), ainsi que des informations relevant du secret des affaires et qu'ils ne portent pas atteinte aux droits de la propriété intellectuelle de ConvictionsRH ou de tiers. La divulgation de ces informations **peut porter atteinte à la réputation de ConvictionsRH et à son savoir-faire.**



En pratique :

- ✓ Chaque collaborateur est encouragé à suivre une **formation interne sur le RGPD** et la protection des données personnelles
- ✓ Assurez vous de **comprendre et respecter les obligations légales et contractuelles** qui s'appliquent lorsque vous recevez des informations confidentielles d'un client ou d'un tiers
- ✓ **Limitez la divulgation d'informations confidentielles** relatives à ConvictionsRH, nos clients et collaborateurs aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance
- ✓ **Conservez en sécurité les données confidentielles** relatives aux activités de ConvictionsRH et des entreprises avec lesquelles nous entretenons des relations d'affaires, ainsi que les idées et savoir-faire élaborés par les collaborateurs
- ✓ **Ne partagez pas ces informations** à des concurrents et réciproquement **n'acceptez pas d'informations confidentielles** d'un concurrent
- ✓ Lorsque vous quittez un client ou votre emploi chez ConvictionsRH, ne **conservez jamais des informations ou des documents** appartenant à la société au client et à ConvictionsRH



En certaines occasions, ConvictionsRH peut réaliser des actions de mécénat ou de sponsoring **cohérentes avec sa politique RSE**. Il peut s'agir d'**activités de charité ou de dons ponctuels à des associations à caractère social, sportif, ou environnemental**, à l'initiative de ConvictionsRH ou sur sollicitation d'un tiers. ConvictionsRH s'engage à **communiquer publiquement la liste des bénéficiaires de ses actions** de mécénat.



En pratique :

- ✓ Pour tout don pour le compte de ConvictionsRH, **assurez vous que les fonds sont destinés à une œuvre d'intérêt général** et que le don est fait à un organisme d'intérêt général. Chaque don envisagé doit **recevoir l'accord préalable d'un associé**.
- ✓ Tous dons aux **organismes politiques** (partis ou organisations politiques, élus, candidats à une fonction électorale) sont **interdits**
- ✓ Tout **prosélytisme**, qu'il soit politique ou religieux, est **proscrit**



Des exemples d'actions ?

- ▶ Les **Citizen Days 2020** : où les consultants peuvent participer à une démarche solidaire
- ▶ La semaine annuelle de **sensibilisation au handicap** en entreprise
- ▶ Tous les mercredis (hors période COVID), des **massages** sont dispensés par une entreprise qui n'emploie que des personnes en situation de handicap afin de favoriser l'emploi de ces personnes
- ▶ Le **don ponctuel** de ConvictionsRH lors de notre déménagement dans de nouveaux locaux de nos **meubles non utilisés**

PROCÉDURE D'ALERTE

Notre dispositif d'alerte

Le dispositif mis en place pour vous accompagner lors d'une situation éthique

La protection des salariés souhaitant alerter ConvictionsRH d'une situation éthique est essentielle. Notre dispositif permet le signalement de toute situation d'alerte relative à l'existence de conduites contraires à la Charte.

Afin de protéger l'auteur de l'alerte contre d'éventuelles représailles, le dispositif garantit une stricte confidentialité de son identité mais également des personnes mises en causes et des informations recueillies par les destinataires de l'alerte.



Référent

Adressez vous à **votre référent en priorité**
Tournez vous vers votre **manager ou associé** en charge du projet s'ils peuvent vous épauler

Toute question éthique, même lorsqu'elle est complexe, doit pouvoir être abordée



Email RSE

lanceurdalerte@convictionsrh.com : le référent RSE est disponible pour répondre à toutes vos questions ou doutes concernant des questions éthiques

Vous aurez toujours la possibilité de demander la modification ou la suppression de l'email envoyé

PROCÉDURE D'ALERTE

Notre dispositif d'alerte

Le dispositif mis en place pour vous accompagner lors d'une situation éthique



Référent



Email RSE

- ▶ Toute déclaration faite de « **bonne foi** » ne pourra faire l'objet de **représailles**. Par « bonne foi », il est entendu que vous considérez les informations fournies complètes, honnêtes et exactes, même s'il apparaîtrait ultérieurement qu'il s'agit d'une erreur
- ▶ Si vous pensez faire l'objet de représailles **signalez-le** immédiatement par les mêmes voies que celles ci-dessus
- ▶ Toute information communiquée sera **partagée uniquement** avec les personnes qui en ont un **besoin légitime**

PROCÉDURE D'ALERTE

Comment mettre en œuvre ce code ?

Les quatre questions à se poser lors d'un dilemme éthique

1

Est-ce que la situation est conforme à la réglementation ?

2

Est-ce que la situation est conforme aux valeurs portées par notre cabinet ?

3

Serais-je à l'aise si ma décision était rendue publique en interne et en externe ?

4

Dois-je contacter ma hiérarchie ?

ConvictionsRH met à la disposition un dispositif d'alerte, permettant de traiter tout signalement portant sur une **suspicion de violation des dispositions de la présente charte** ou d'obtenir **aide et conseil relativement à son contenu et ses modalités de mise en œuvre**.

Tout consultant est donc encouragé à soumettre ses questionnements ou à chercher de l'aide auprès de sa hiérarchie, et à consulter la documentation produite par ConvictionsRH sur le sujet.

Par ailleurs, en raison de ses responsabilités propres et du rôle hiérarchique qu'il exerce, chaque manager doit être exemplaire en s'assurant que toutes ses décisions sont conformes à la Charte.

Une sensibilisation particulière à l'éthique des affaires leur est donc dispensée.